Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 14

Date convocation : 02-12-2025
Date d'affichage de la convocation : 02-12-2025

2025-65

SÉANCE DU 8 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et **le 8 décembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de M. CITERIN Guy, Maire.

13 présents : CITERIN Guy, DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, LE MOAL Sylvie, CUMUNEL Hoel, LEITZ Jean Jacques, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, GUIFFES Laurent, LE CLECH François, BUZIT Amélie.

2 Absents excusés : BAIL Françoise (procuration à CITERIN Guy), TRANCHAT Camille ;

2 Absents : CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc ;

Mme DUIGOU Anne-Marie est désignée Secrétaire de séance.

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL pour l'animation et la gestion d'un centre social itinérant sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Cornouaille (CCHC) – Engagement financier de la commune

Rapporteur Guy CITERIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la fermeture du Centre Social ULAMIR Aulne en janvier 2025 a révélé un besoin fort des habitants de Haute-Cornouaille en matière de services de proximité et de lieux fédérateurs. Une démarche participative, menée en 2025 à travers des rencontres dans les 11 communes de la CCHC et deux réunions publiques (63 et 70 participants), a confirmé cette attente. En réponse, les élus communautaires ont acté à l'unanimité, lors de la séance du 15 septembre 2025, la relance d'un centre social avec l'association EPAL comme opérateur.

Ce projet s'inscrit dans une logique de coordination territoriale et de proximité, avec une approche itinérante pour couvrir l'ensemble des communes. Il repose sur quatre axes d'intervention :

1. **Accompagner les initiatives des habitants** (soutien aux associations, appui au bénévolat, projets citoyens) ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_065-DE

2. **Mise en réseau des acteurs du territoire** (coordination entre CCAS, services sociaux, associations) pour une réponse adaptée aux besoins ;

3. **Favoriser le lien social** (ateliers cuisine, transport solidaire (réseau de bénévoles), actions itinérantes, (roulotte mobile), ludothèque itinérante, sorties familiales, actions intergénérationnelles) ;

4. **Soutien à la parentalité** (accompagnement scolaire, cafés parents et ateliers thématiques, lien avec les écoles et services enfance-jeunesse communautaire).

L'équipe d'EPAL, composée de 3 ETP (directeur, animateur famille, animateur vie sociale), disposera de 2 minibus pour l'itinérance et d'un accès aux salles communales, de bureaux dédiés. Le budget annuel de 196 000 € est financé à 58 % par la CAF (Prestation de Service), 17 % par des subventions (Département 29, État, CAF), 1% des produits des familles, 24 % par les collectivités (dont 5 548,22 € pour Spézet en 2026 et 6 063,52 € en 2027).

La **convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)**, d'une durée de **24 mois** (1er janvier 2026 – 31 décembre 2027), formalise cet engagement.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet initié et porté par l'association EPAL, relatif à l'animation et à la gestion d'un centre social itinérant intervenant sur l'ensemble des 11 communes de la Communauté de Communes CCHC, **sous réserve que l'ensemble des communes du territoire de la communauté de communes de haute Cornouaille s'engagent dans le dispositif ;**
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de 24 mois, prenant effet au 1er janvier 2026 ;
- S'engager à inscrire au budget primitif 2026 les dépenses afférentes, **sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées par EPAL et de l'absence de toute modification du plan de financement ayant pour effet d'augmenter la participation financière de la commune.**

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

La secrétaire de séance, Le Maire

Anne-Marie DUIGOU Guy CITERIN.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_065-DE